

la beauté des bois, et, dans la parfaite et vivante solitude, trouvèrent un grand charme à chanter les louanges de Dieu.

Le lendemain matin (1er août), sitôt que leur barque fut en vue, le gouverneur envoya à la rencontre des courageuses femmes cette *chaloupe tapissée* dont parle l'histoire des Ursulines.

" Nous envoyâmes une chaloupe les prendre et accueillir, dit M. de Montmagny dans l'acte de réception, et allâmes nous-mêmes les recevoir au bord de la rivière, accompagnés des principaux habitants et suivis de la plupart du peuple qui en faisait paraître une joie extraordinaire, à laquelle nous concourûmes par le bruit des canons de notre fort. "

Au bruit imposant du canon se mêlait le son des fifres et des tambours. Le P. Lejeune, témoin oculaire, dit qu'en débarquant les religieuses furent saluées avec un enthousiasme indescriptible. " Accompagnées des militaires et des officiers civils, des citoyens, ainsi que des sauvages, elles se rendirent à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. Là, le *Te Deum*, entonné par le R. P. Lejeune fut poursuivi par toutes les voix de la foule. Après le divin sacrifice, le gouverneur, suivi de tout ce cortège, mena les religieuses au Château Saint-Louis où elles reçurent les compliments de tout ce qu'il y avait alors de distingué dans le pays. "

Le même jour, toujours en grande pompe, les religieuses furent conduites aux habitations qu'on leur avait préparées. Celle des Ursulines était située au pied du *sentier de la montagne*, près du lieu où se trouve l'église de Notre-Dame des Victoires. " Notre logement était si petit, dit la Mère de l'Incarnation, qu'en une chambre de seize pieds carrés étaient notre chœur, notre parloir, nos cellules et notre réfectoire, et dans une autre petite salle était la classe pour les Françaises et les filles sauvages. Pour la chapelle, la sacristie extérieure et la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appentis. "

" Je vous laisse à penser, disait le P. Lejeune, combien sont grandes les inconvénients qui proviennent d'un lieu si